

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 6 décembre 2022

Le mardi 06.12.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. LOQUET Pierre, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia.

Représentés : M. CAUBET Christian (par Mme BOULAY), M. XILLO Michel (par Mme MOREEL), Mme MANZON Sabine (par Mme BRIEZ), Mme GARCIA Hélène (par M. MOMBRUN), Mme VIDAL Aurélie (par M. DELMAS), Mme LOUGE Monique (par Mme AUREL).

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : M. NAPOLI François.

Délibération n° 132-2022.

Convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

M. le Maire expose :

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux villes et intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de relance au service des territoires. Il ambitionne à répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites Villes de Demain est un cadre d'actions conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des Partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le CEREMA, l'Agence de la Transition Ecologique (ADEM3E)). Le programme piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement. Les collectivités bénéficiaires sont labellisées au titre du programme « Petites Villes de Demain » par le Préfet de Région.

Les Communes de Grenade et de Cadours soutenues par la Communauté de Communes des Hauts Tolosans ont candidaté au mois de novembre 2020.

Suite à la signature de la convention d'adhésion le 8 juin 2021, la commune doit concrétiser son projet de revitalisation par le biais d'une convention-cadre dans un délai maximal de 18 mois. Cette convention établit :

- Une présentation du territoire en identifiant notamment ses forces et faiblesses, à l'échelle communale et intercommunale ainsi que les dispositifs déjà existants ;
- Le périmètre d'intervention et des secteurs d'intervention prioritaires identifiés sur les centres-bourgs de Grenade et de Cadours ;

- Les ambitions du territoire définies par les projets de ville de Grenade et de Cadours, traduites en 7 orientations

Accusé de réception en préfecture
031-25 01 20 20 20 20 06 132 2022
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de dépôt en préfecture : 09/12/2022
Date de publication sur le site Internet de la Ville : 09.12.2022

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20221206-132-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022

- Le plan d'actions, identifiant 95 actions symboliques de notre stratégie de revitalisation incluant :
 - o 54 actions portées par la commune de Grenade ;
 - o 41 actions portées par la commune de Cadours ;
- Les engagements des partenaires cosignataires, notamment en matière d'accompagnement en ingénierie ;
- La maquette financière traduisant les sources de financement identifiés pour les projets matures
- Les modalités de suivi et d'évaluation du programme ;
- La gouvernance du programme et les modalités d'application de la convention.

Elle est cosignée par la Communauté de Communes des Hauts Tolosans, la commune de Grenade, la commune de Cadours et le Syndicat intercommunal à vocation scolaire du Pays de Cadours d'une part, l'Etat, la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Banque des Territoires, l'Etablissement public foncier d'Occitanie, la Fondation du Patrimoine, Altéal, Toulouse Métropole Habitat et l'OPCO-EP d'autre part.

La convention-cadre « Petites Villes de Demain » entraîne automatiquement la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Ce dispositif créé par la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 offre plusieurs opportunités :

- Sur l'intégralité du territoire communal :
 - o Le dispositif « Denormandie dans l'ancien » permettant une réduction d'impôt pour les projets d'acquisition/travaux/mise en location de logement, dont le délai de validité est, pour le moment, fixé au 31 décembre 2023 ;
 - o La priorisation sur certains dispositifs comme le « Fonds friches » ou d'autres appels à manifestation d'intérêt ;
- Sur les secteurs d'interventions prioritaires :
 - o Abattement d'impôt sur les plus-values de cessions de biens ;
 - o Réduction de la durée de récupération des biens sans maître (10 ans au lieu de 30) ;
 - o Règles dérogatoires au droit de l'urbanisme sur certains projets spécifiques ;
 - o Simplification des projets d'implantation commerciale en centre-ville et limitation du développement des grands commerces en périphérie ;
 - o Possibilité d'instituer des exonérations fiscales pour certaines entreprises ;
 - o Mise en demeure des propriétaires de procéder à la réhabilitation d'une zone d'activités (procédure pouvant aller jusqu'à l'expropriation) ;
 - o Possibilité de mettre en place le droit de préemption sur les fonds de commerce ;
 - o Possibilité de bénéficier des Prêts de Renouvellement Urbain de la Banque des Territoires ;
 - o ...

La convention-cadre valant ORT est signée dans les temps, soit précisément 18 mois après la signature de la convention d'adhésion. Les effets de l'ORT s'appliqueront donc sur le territoire de Grenade et de Cadours dès le mois de janvier 2023.

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er – approuve l'opération de Revitalisation de Territoire sur le territoire de la commune de Grenade et de Cadours engagée conjointement avec la Communauté de Communes des Hauts Tolosans.

Article 2 – approuve le contenu de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation de Territoire, ainsi que ses annexes où figurent notamment les secteurs d'intervention prioritaires et le programme d'action, sont validés.

Article 3 – autorise Monsieur le Maire à signer la convention-cadre avec Monsieur le Maire de Cadours, Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans, Madame la Vice-Présidente du SIVS du Pays de Cadours, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, Madame la Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Monsieur le Directeur Territorial de la Banque des Territoires, Madame la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, Monsieur le Délégué Régional de la Fondation du Patrimoine, Monsieur le Directeur Général d'Altéal, Monsieur le Directeur Général de Toulouse Métropole Habitat, Messieurs le Président et le Vice-Président de la Commission Régionale Paritaire de l'OPCO-ET ou leurs représentants.

Article 4 – autorise Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme.

Article 5 – autorise Monsieur le Maire à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du projet et du programme d'actions, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'ORT.

Article 6 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire,

François NAPOLI,

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20221206-132-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022
Date de publication sur le site Internet de la Ville : 09.12.2022

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul DELMAS,



Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20221206-132-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE POUR LES COMMUNES DE GRENADE & CADOURS

ENTRE

La Communauté de Communes des Hauts-Tolosans

Représentée par son Président, Jean-Paul DELMAS ; autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du 08/12/2022 ;

La commune de Grenade

Représentée par son Maire, Jean-Paul DELMAS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du 06/12/2022 ;

La commune de Cadours

Représentée par son Maire, Didier LAFFONT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du 12/12/2022 ;

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Pays de Cadours

Représenté par sa Vice-Présidente, Céline OUDIN ; autorisée à l'effet des présentes suivant délibération du 05/12/2022 ;

Ci-après dénommés les « Collectivités bénéficiaires » ;

D'une part,

ET

L'Etat & l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, représentés par le Préfet de département de la Haute-Garonne, Monsieur Etienne GUYOT, ci-après désignés « l'Etat » ;

D'autre part.

AINSI QUE LES PARTENAIRES « INSTITUTIONNELS » CI-APRES

Le Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée, représenté par sa Présidente, Carole DELGA ;

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, représenté par son Président, Georges MERIC ;

ET LES PARTENAIRES « ASSOCIES » CI-APRES

La Banque des Territoires, représentée par son Directeur Territorial, Monsieur Olivier LIVROZET ;

L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, représenté par sa Directrice Générale, Madame Sophie LAFENETRE ;

La Fondation du Patrimoine, représentée par son Délégué Régional Occitanie Pyrénées, Monsieur Bernard CASSAGNET ;

Altéal, représenté par son Directeur Général, Monsieur Philippe TRANTOUL ;

Toulouse Métropole Habitat, représenté par son Directeur Général, Monsieur Luc LAVENTURE ;

L'Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité, représenté par son Président de la Commission Paritaire Régionale d'Occitanie, Monsieur Francis LARUE & son Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre MOULIN ;

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain », signée le 8 juin 2021
Vu le Contrat de Relance et de Transition Energétique signé le 15 décembre 2021

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Les communes de Grenade et de Cadours, en lien avec la communauté de communes des Hauts Tolosans (CCHT) font partie des 1 600 communes retenues à l'échelle nationale au programme Petites Villes de Demain. La signature de la convention d'adhésion le 8 juin 2021 entre ces collectivités et l'Etat et les autres partenaires a acté l'engagement réciproque de chacune des parties dans le cadre de ce programme, et enclenché la phase d'initialisation durant laquelle, dans un délai maximal de 18 mois, le projet de territoire devait être formalisé et conduit à l'élaboration d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Les communes de Grenade et Cadours et la CCHT avaient conjointement exprimé leur souhait de candidater à ce dispositif, dans l'objectif de :

- Bénéficier de capacités renforcées pour mener à bien une politique globale et volontariste de dynamisation ou de redynamisation des deux pôles structurant leur territoire communautaire ;
- Disposer de nouveaux dispositifs pour renforcer l'attractivité économique et résidentielle de ces centralités.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION CADRE

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Grenade et de Cadours ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 08 juin 2021.

1.1 - La Communauté de Communes des Hauts Tolosans

Le territoire de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans (CCHT) est issu de la fusion en janvier 2017, des communautés de communes « Save et Garonne » et « Coteaux de Cadours ».

Elle est composée de 29 communes, sur une superficie de 375 km² et compte environ 34 000 habitants.



Un territoire marqué par des dynamiques différenciées, dominé par des espaces ruraux à l'ouest, et situés sur des axes de poussée urbaine à l'est du fait de sa situation aux portes de la métropole toulousaine et sur l'axe Toulouse/Montauban.

Le territoire est partie prenante du PETR Pays Tolosan, structure existant depuis 2015, rassemblant cinq communautés de communes, qui porte le programme européen LEADER.

Le PETR dispose d'un projet de territoire réactualisé en 2021.

La communauté fait également partie du Syndicat mixte du SCoT Nord Toulousain composé de quatre communautés de communes porteur du PCAET, du Plan de Mobilité Simplifié et du SCoT.

C'est un territoire dynamique, proche de l'aéroport Toulouse Blagnac et du MEETT, le Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole.

La position du territoire à la croisée d'équipements et d'axes majeurs et secondaires permettent à la communauté de CCHT d'occuper une position géographique stratégique.

Alors que l'attractivité résidentielle est forte et soutenue, l'un des principaux enjeux pour la CCHT est de renforcer son développement économique. Sans renoncer aux objectifs de rééquilibrage entre les habitants et l'emploi présent sur le territoire, notre connaissance des impacts des activités économiques sur l'accélération des bouleversements climatiques implique une profonde transformation des modes de faire.

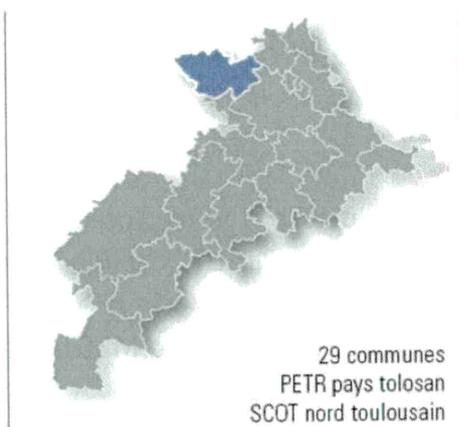
Les fondamentaux économiques sur lesquels s'appuie le territoire sont résolument liés à l'identité du territoire : agriculture, artisanat, tourisme. De plus, son positionnement stratégique à proximité immédiate du siège de l'industrie aéronautique et de l'axe Toulouse/Montauban constituent des atouts à la résilience économique.

Du fait de leur proximité immédiate avec la métropole toulousaine et de l'attractivité résidentielle qu'elle génère, les Hauts Tolosans sont particulièrement concernés pas le défi de diminution de la consommation des sols, d'énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre et de pollutions générées par les habitants.

La contribution au maintien des exploitations agricoles et la sobriété de l'aménagement sont aujourd'hui au cœur des politiques publiques et leviers d'actions engagés par le territoire au travers :

- D'une stratégie foncière maîtrisée par usage : Programme Local de l'Habitat (PLH), Schéma de Développement Economique (SDE), Plan de Mobilité Douce ;
- Un objectif de revitalisation des centralités : animation des centralités, engagement au travers du présent programme « Petites Villes de Demain », contrats « Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée » ;
- La rénovation du patrimoine obsolète par les communes et via la Programme d'Intérêt Général (PIG) Ecorénov'31 porté par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne ainsi qu'un travail de mixage des usages des espaces publics : rénovation d'équipements de proximité et de services au public déjà existants.

Communauté de communes des Hauts-Tolosans



Contact

Présidence : Jean-Paul Delmas

1237 rue des Pyrénées
31330 Grenade
05 61 82 85 55

Enseignement et culture

Écoles : nombre / effectif	30 / 3 901
- dont RPI : nombre / effectif	5 / 1 374
Collèges : nombre / effectif	2 / 1 345
Lycées : nombre / effectif	1 / 306
Cinéma et théâtres	1
Bibliothèques et médiathèques	6
Musées	1

Mobilité domicile-travail

Véhicule personnel	89,6 %
Transports en commun	2,1 %
Deux-roues motorisés	1,7 %
Vélo	0,6 %
Marche à pied	2,3 %
Pas de déplacement	3,7 %

Équipements Cd 31

Accueils solidarité	2
Nombre de lignes scolaires	9

Population

Population 2017	33 582 hab.
Évolution de la population de 2012 à 2017	+8,6 %
Solde naturel de 2012 à 2017	+1 102 hab.
Solde migratoire apparent de 2012 à 2017	+1 568 hab.
Densité	90 hab./km ²
Population légale 2017 (avec doubles comptes)	34 234 hab.

Habitat

Logements en 2017	15 103
Évolution du nombre de logements de 2012 à 2017	+10,6 %
Logements sociaux en 2019	828
Logements commencés en 2018	152
Comparaison logements commencés en 2013 et en 2018	+4,8 %

Tourisme

Hôtellerie : établissements / lits	5 / 628
Hotellerie de plein-air : établissements / lits	2 / 225
Meublés de tourisme : établissements / lits	39 / 241
Chambres d'hôtes : établissements / lits	15 / 86
Résidences secondaires	460
Informations touristiques	1

Économie

Population active 2017	17 199
Emplois localisés dans le territoire en 2017	6 278
Ratio population / emploi en 2017	5,3
Taux de chômage en 2017	9,8 %
Établissements au 1er juillet 2020	4 770
- dont établissements de plus de 250 salariés	1
- dont établissements agricoles	711
Nombre de commerces en 2019	105
- dont supermarchés	7
- dont hypermarchés	0

Social et santé

Population en 2017 :	33 582
- moins de 20 ans	28,2 %
- plus de 65 ans	13,9 %
Bénéficiaires en 2019 :	
- RSA	398
- PPA	1 827
- APA	516
- PCH	174
Médecins pour 1000 hab.	0,7

A la fois périurbain et rural, le territoire des Hauts Tolosans est choisi et apprécié par ses habitants en raison de la qualité et de la diversité de son environnement naturel. S'il s'agit là d'atouts à préserver, les habitants sont également très demandeurs d'équipements et de services (logement, culture, éducation, santé, ...).

Il convient donc de veiller à la présence d'une offre suffisante, de qualité et diversifiée, mais aussi d'assurer une présence équilibrée et cohérente avec l'organisation du territoire, notamment autour des « pôles structurants » de Cadours, Grenade.

La CCHT est partenaire de différents contrats et conventions sur la base des compétences inscrites dans ses statuts.

Sont notamment recensés, outre le programme Petites villes de demain :

- La convention territoriale globale avec la CAF
- Le contrat local de santé signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- Le programme territoire 100 % ENR duquel relève l'intercommunalité

Afin de penser la transition à toutes les échelles, les Hauts Tolosans s'engagent dans une démarche de nouvelles coopérations avec les territoires voisins. Une telle coopération permet opportunément, dans un objectif de développement local et régional équilibré et durable, l'expression et la mise en œuvre de fortes complémentarités, supports potentiels d'une transition écologique intégrée. Une telle alliance est d'autant plus nécessaire en ces temps de crise qu'elle relève encore plus les nécessaires solidarités à engager pour enrayer les potentielles fractures territoriales.

En parallèle, la collectivité est engagée avec les collectivités voisines sur plusieurs volets :

- Le SCoT Nord Toulousain
- Le PETR Pays Tolosan
- Le syndicat mixte DECOSET
- Le syndicat mixte ouvert Haute-Garonne (SMO)
- Le syndicat mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne (SMAFB)
- Syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage dans le département de la Haute-Garonne
- Commission consultative issue de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du SDEHG
- Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents (SGSA)
- Syndicat du bassin Hers-Girou (SBHG)
- Syndicat mixte de gestion des rivières Astarac Lomagne (SYGRAL)
- Futur Syndicat « Garonne & affluents » (cf. SMEAG, SAGE & collectivités concernées)

Enfin, le projet de territoire intercommunal a été adopté en 2019 et est basé sur cinq enseignements principaux dégagés lors de son élaboration et des résultats de l'enquête alors menée :

- Un attachement profond au territoire, à la préservation de son environnement naturel et à la diversité de ses paysages ;

- Le développement des réseaux (transports principalement, mais aussi télécommunications) comme condition de développement du territoire ;
- Le rejet de voir le territoire happé par la métropole de Toulouse, comme de trop se tourner vers le Gers. La proximité de Toulouse et Montauban et sa position d'équilibre entre zones rurales zones urbaines est constitutive de la qualité de vie partagée par tous les habitants des Hauts Tolosans ;
- Un territoire perçu comme en pleine expansion démographique. L'arrivée de nouvelles populations n'est pas mal vu mais la construction de logements en nombre inquiète certains ;
- L'importance d'accompagner cette expansion par un renforcement des services à destination de la population pour ne pas perdre en qualité de vie : éducation, culture, santé.

Au terme d'une démarche nourrie d'échanges et de débats, la vision des élus des Hauts Tolosans s'exprime à travers l'ambition de répondre à trois défis pour un développement durable du territoire :

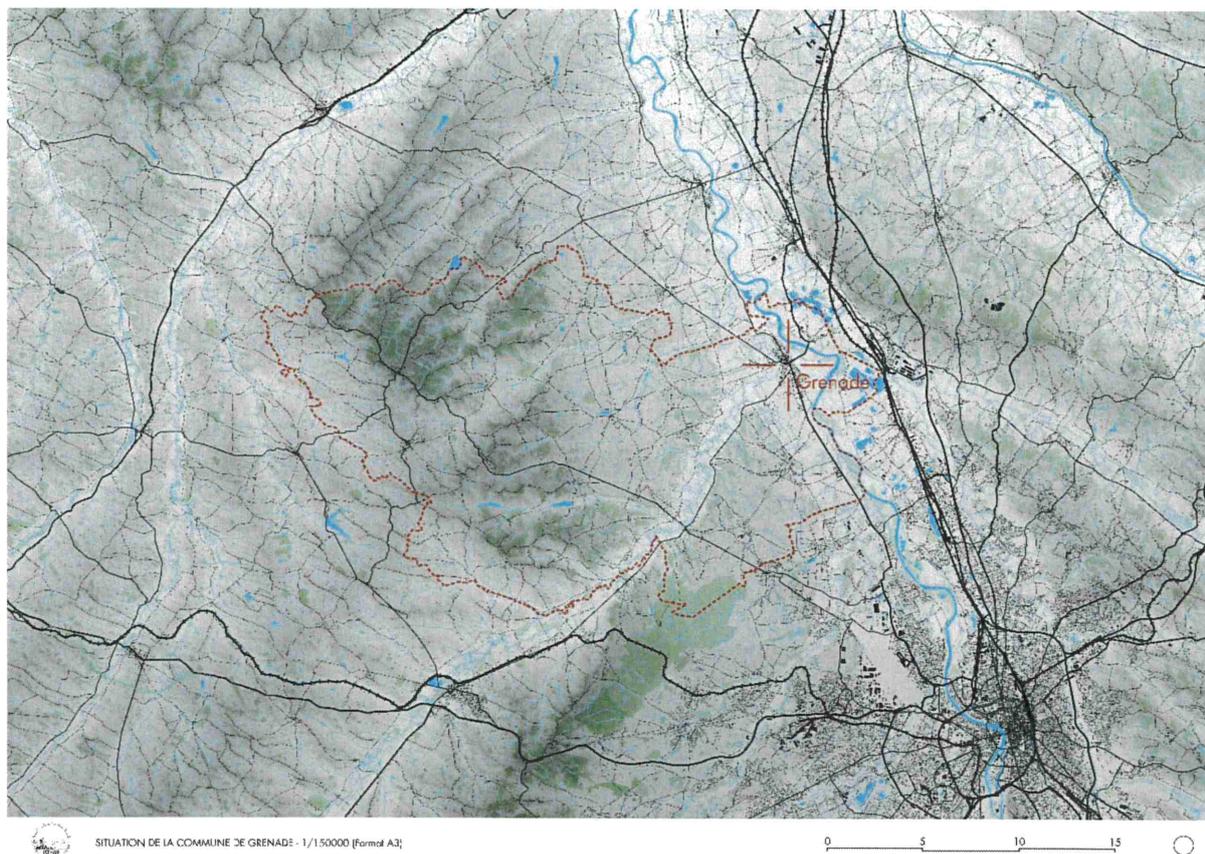
- L'équilibre entre l'humain et le social, l'économique et l'emploi, et l'environnement ;
- La préservation de la planète, l'engagement dans la transition énergétique ;
- L'ouverture au monde numérique, la préparation aux nouvelles technologies.

Pour répondre aux enjeux stratégiques et relever les trois défis pour l'avenir, la stratégie de développement des Hauts Tolosans s'organise autour de quatre axes stratégiques déclinés en objectifs opérationnels :



Le projet de territoire constitue à ce jour le fil rouge de la stratégie que la CCHT souhaite mettre en avant dans le CRTE et pour cette convention d'ORT.

1.2 - La commune de Grenade



Depuis plusieurs siècles, la ville de Grenade constitue une clé essentielle dans le maillage du nord toulousain et son organisation en bastide dotée d'un patrimoine architectural de qualité, donne à ce centre-bourg une identité et une notoriété fortes.

Cette commune périurbaine du nord toulousain est située en limite départementale dans le « corridor d'urbanisation » reliant Toulouse à Montauban qui s'est fortement développé autour de nombreux axes de communication : voie ferrée, routes départementales, autoroute. La gare de Castelnau-d'Estrétefonds permet de rallier la gare centrale de Toulouse Matabiau en 15 minutes et pourrait, dans une optique de desserte optimisée du secteur, être un levier pour la mobilité des grenadains.

Grenade est un des pôles de centralité identifiés sur le territoire du SCoT Nord Toulousain et en tant que tel, doit participer à l'organisation d'une offre de proximité en services et équipements dans une logique d'autonomie des territoires et d'amélioration du cadre de vie.

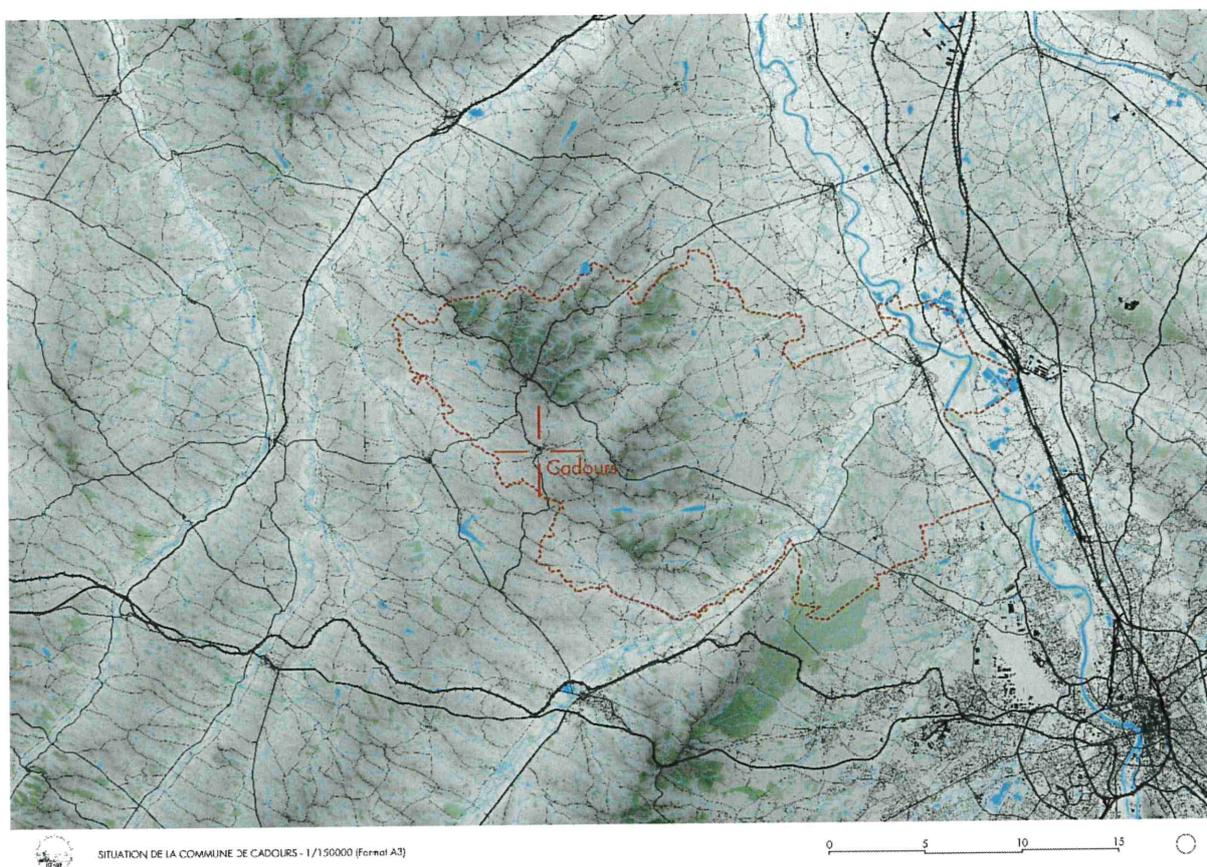
Pour autant, Grenade, qui compte 9 010 habitants, n'échappe pas aux difficultés et paradoxes rencontrés par les communes de strate et situation géographique comparables :

- Une ville proche d'une métropole mais avec laquelle les liens sont ténus ;
- Une attractivité qui bénéficie aux quartiers périphériques ;

- Une offre commerciale qui se dégrade dans son centre ancien et qui présente de réelles fragilités, avec des fermetures de commerces constatées ;
- Un vieillissement, une inadaptation forte du parc de logements et de nombreux logements vacants dans le centre ancien ;
- Une dégradation du patrimoine historique (compte tenu des moyens importants et de l'ingénierie spécifique nécessaires pour le préserver) ;
- Malgré cela une population qui croît s'accompagnant d'une demande sociale de plus en plus pressante, notamment pour une population vieillissante ;
- Des besoins en équipements et modernisation d'équipements pour répondre aux attentes des habitants du bassin de vie mais des capacités financières très limitées.

En résumé, Grenade cherche un nouvel élan pour réaffirmer son rôle de centralité au sein du territoire des Hauts Tolosans.

1.3 - La commune de Cadours



Pendant près de 300 ans, la commune de Cadours a été chef-lieu de canton. Lieu central de la vie locale avec sa halle aux marchands et sa halle aux grains, elle était une place forte du commerce.

A ce jour, Cadours n'échappe pas à la désertification de son centre-bourg des commerces de proximité, attirés par l'attractivité des communes périphériques à la

métropole toulousaine, drainant plus de consommateurs. Par ailleurs, Cadours connaît aussi une stagnation de sa démographie depuis plusieurs années, avec une variation annuelle de seulement 0.4 % entre 2008 et 2018. Malgré ce faible développement démographique, la population cadoursienne rajeunit avec 32.8 % de moins de 30 ans.

Cadours compte aujourd'hui 1 087 habitants sur un territoire de 11 km², correspondant à une densité de 100 habitants au km².

La commune comptait en 2017, 453 résidences principales, principalement des T4 et T5. Les logements vacants (moins de 8 %) sont principalement situés dans le centre-bourg et, à l'inverse, l'habitat se développe principalement en périphérie du centre historique, les logements du centre-ville étant exigües et peu accessibles.

La commune est située à moins de 50 km de trois grands pôles économiques : Toulouse, Montauban et Auch. Malgré une situation attrayante au carrefour de ceux-ci et à proximité du pôle aéronautique, Cadours est gênée par des problématiques de mobilité, avec plus de 80 % de sa population qui utilise son véhicule personnel pour se rendre sur son lieu de travail. Les nuisances liées aux conditions de circulation sont une véritable problématique avec un trafic pendulaire excessif qui double le temps d'accès à la métropole toulousaine. Si Cadours profite des emplois générés par les trois pôles qui l'entourent et notamment la métropole de Toulouse, les entreprises locales peinent à conserver un niveau d'attractivité viable.

Cadours est un lieu central pour l'enfance et la jeunesse, elle regroupe une crèche intercommunale, une école maternelle et une école primaire dans le cadre du SIVS, un collège et un centre de loisirs (SIVS). Ce sont environ 1 000 élèves qui sont scolarisés sur la commune. Les lycéens sont quant à eux dirigés vers les lycées de l'Isle-Jourdain, Blagnac et de Pibrac, tributaires de ce fait des transports en commun et des deux lignes desservant Cadours.

Cadours possède un réseau médical et paramédical très important pour une commune de cette strate démographique mais qui reste fragile en raison de prochains départs à la retraite de médecin généraliste. Un EHPAD de 60 places complète l'offre de service médical.

La commune est identifiée par l'INSEE comme un bassin de vie (de 19 communes pour environ 6 158 habitants) et pôle complémentaire à l'échelle du SCoT Nord Toulousain.

Pour conclure, Cadours cherche à réaffirmer sa place au sein du territoire de l'ancien canton en attirant plus d'habitants, de commerces et de services.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité. La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

ARTICLE 2 - LES AMBITIONS DU TERRITOIRE

Les communes de Grenade et de Cadours présentent toutes deux des enjeux de revitalisation. Leur différence de population (1 087 à Cadours contre 9 010 à Grenade) et leur éloignement (20 km) en font des pôles complémentaires, qui participent du maillage du territoire de la CCHT. Ainsi, le développement de ces deux communes s'inscrit dans une logique d'équilibre intercommunal.

Du fait de la singularité de chacune des deux villes et de leur rôle au sein du territoire communautaire, les enjeux de revitalisation ne sont pas abordés exactement de la même manière. Les stratégies de territoire qui sont mises en place dans le cadre du programme Petites villes de demain (habitat, commerce, fonctions urbaines, ...) sont travaillées en complémentarité entre les deux communes.

Grenade et Cadours bénéficient toutes deux du même chef de projet. Son rôle a été, et est toujours, de définir avec les élus et les services une stratégie de revitalisation en y intégrant de manière cohérente les actions déjà en cours afin qu'elles servent les projets de ville.

Dans certains domaines, ces stratégies sont abordées à l'échelle intercommunale. En effet, de par ses compétences, la communauté de communes travaille, par exemple, avec le chef de projet Petites villes de demain à la définition de la stratégie commerciale et de la planification de l'habitat sur les deux villes (cf. 1.1).

2.1 - Commune de Grenade

La ville de Grenade a souhaité s'entourer de partenaires pour mettre en place un projet global, transversal et ambitieux en vue d'améliorer son cadre de vie et notamment la qualité d'habiter et de vivre dans la bastide.

Les constats faits amènent à pointer la nécessité d'agir pour résorber les situations potentielles d'habitat indigne et améliorer l'efficacité énergétique, produire des logements répondant davantage aux attentes et rééquilibrer l'offre, renforcer la diversité des commerces et services, réhabiliter le patrimoine bâti, intervenir sur la qualité des espaces publics, ...

Des études ont d'ores et déjà été engagées ou sont en projet :

- Etude diagnostic de revitalisation du centre-bourg sur l'habitat, le commerce et les activités touristiques, les espaces publics et naturels, les initiatives citoyennes (réalisation 2018-2019) ;
- Définition d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de droit de préemption ;
- Identification des sites nécessitant des interventions d'acquisitions foncières pour la réalisation de projets d'habitat, équipements, stationnements ;
- ...

La commune dispose ainsi d'un projet de ville qui a identifié un certain nombre d'actions, que l'on retrouvera notamment dans l'avenant au contrat Bourg-Centre qui sera prochainement conclu avec la Région Occitanie (cf. 6.4). Le programme Petite ville de demain vient renforcer cette stratégie en renforçant les projets de revitalisation du centre-ville.

2.2 - Commune de Cadours

La commune de Cadours, qui avait entamé une réflexion sur la revitalisation de son centre-bourg et avait identifié des actions ponctuelles, a lancé dans le cadre du programme Petites villes de demain et de l'élaboration de son contrat Bourg-Centre Occitanie une étude stratégique.

Réalisée par un bureau d'étude (ISTHME Bureau Méridional), celle-ci a conduit à la définition d'un projet global de développement et de valorisation de la commune.

Les enjeux principaux sont les suivants :

- Dynamiser & valoriser la centre-bourg et son patrimoine
- Restructurer le quartier En Palanque & le pôle administratif et scolaire de Cadours
- Faire lien avec le paysage et l'environnement cadoursien

2.3 - L'Opération de Revitalisation de Territoire

L'Opération de Revitalisation de Territoire a pour premier objectif la convergence de l'action publique pour les centres-villes, levier pour le développement des territoires. C'est par une intervention transversale mais ciblée que la reconquête de ces espaces fragilisés redevient possible. C'est l'outil adapté aux enjeux de revitalisation de Grenade et de Cadours.

Les communes de Grenade et de Cadours ont vocation à renforcer leurs rôles de centralités au sein du territoire des Hauts Tolosans. Pour ce faire, elles doivent en premier lieu imaginer une stratégie de revitalisation adaptée.

L'ORT a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

En outre, à travers le financement partiel du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » par l'Etat, le programme PVD et l'ORT permettent aux communes de se doter de l'ingénierie nécessaire à un véritable pilotage transversal, en « mode projet ».

Par ailleurs, l'ORT agit comme un garde-fou de la périurbanisation susceptible de déséquilibrer les différents pôles urbains à l'échelle de chaque ville. Ainsi, des outils concrets permettent au pôle « centre-bourg » de se prémunir de toute atteinte à son dynamisme (par exemple, la possibilité de suspension de projets commerciaux périphériques) mais aussi de renforcer sa vitalité à travers un panel de dispositifs juridiques (dérogations de passage en CDAC dans le périmètre ORT, droit de préemption renforcé...).

ARTICLE 3 - LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La présente convention fixe les orientations stratégiques « thématiques » suivantes :

- **Orientation « Pilotage » : Se doter des outils nécessaires à la mise en œuvre du projet de ville**

L'objectif est de donner aux deux communes les moyens de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes des collectivités et des infrastructures.

- **Orientation « Habitat » : Développer l'attractivité résidentielle du centre-bourg**

L'objectif pour les deux communes est de renforcer leur attractivité résidentielle, en satisfaisant la diversité des besoins nouveaux en termes d'habitat, tout en valorisant les secteurs centraux.

- **Orientation « Commerces & services » : Renforcer l'attractivité commerciales et de services**

Il est primordial de valoriser et de développer l'activité commerciale, artisanale et de service dans sa diversité, et notamment de maintenir, protéger et valoriser le commerce de proximité en centre-bourgs.

- **Orientation « Mobilités & espaces publics » : Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant**

L'objectif est d'accroître l'attractivité et la qualité du cadre de vie des différents usagers

des centres-bourgs tout en intégrant la question de la sécurité et de l'apaisement de leur traversée.

- **Orientation « Equipements & services publics » : Prévoir et développer les équipements et services publics**

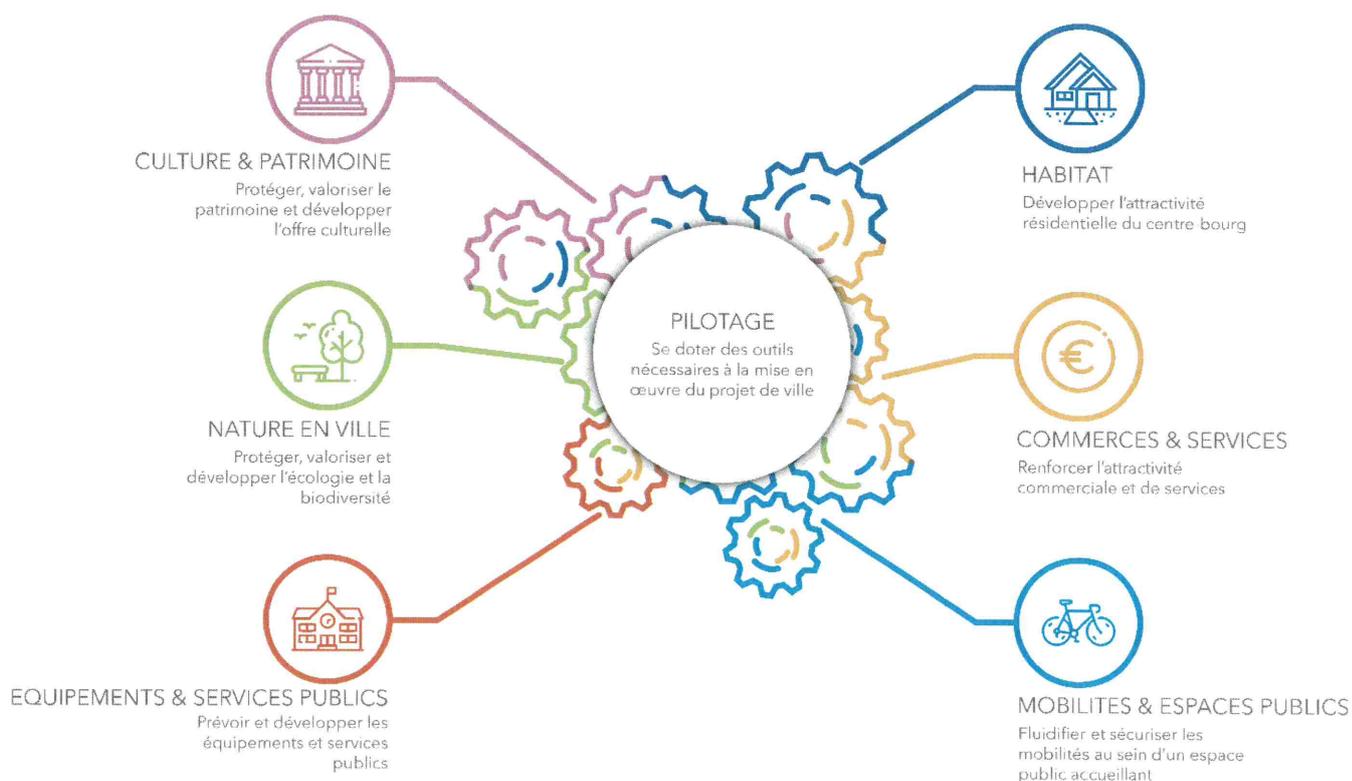
L'enjeu général est bien de considérer les deux centralités des Hauts Tolosans comme points d'appui pour un accès équitable aux services de proximité et aux équipements publics pour l'ensemble des usagers.

- **Orientation « Nature en ville » : Protéger, valoriser et développer l'écologie et la biodiversité**

L'enjeu est de garantir et de valoriser la qualité des milieux par la préservation de la biodiversité, de limiter les risques naturels dans les aménagements et de sensibiliser à l'environnement et au patrimoine naturel et paysager via des projets concrets et des actions de communication et de sensibilisation.

- **Orientation « Culture & patrimoine » : Protéger, valoriser le patrimoine et développer l'offre culturelle**

Promouvoir des aménagements qui mettent en valeur le patrimoine, préservent les sites et les vues remarquables mais aussi donner un nouvel usage aux éléments de patrimoine vacants.



Ces orientations stratégiques « thématique » sont concernées par tout ou partie des orientations transversales suivantes :

- **La transition écologique & énergétique**
- **La cohésion sociale & territoriale**
- **L'innovation**



Le projet de territoire détaillé est annexé à la convention en annexe 1 et les objectifs et attendus des principales actions sont détaillés à l'article 11.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

ARTICLE 4 - LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 2.

4.1 - Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des

opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.2 - Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

GRENADE (17 fiches actions) :

- 03 : Observatoire du commerce
- 14 : Aire de jeux quai de Garonne
- 15 : Complexe sportif
- 16 : Cuisine centrale
- 20 : Friche « 8 à Huit » - maison de santé
- 21 : Hangar du Chameau
- 32 : Friche « Sizes » - jardin public
- 34 : Charte Habitat & Commerce
- 35 : Jardin Espace l'Envol
- 37 : SMDA
- 38 : Av. Lazare Carnot & Allée Alsace Lorraine
- 44 : Animations Nature
- 45 : Festival de la Nature
- 47 : Itinéraire Jardins
- 48 : Jardins partagés
- 50 : Trames Vertes Bleues Noires
- 51 : Remise « Serres »

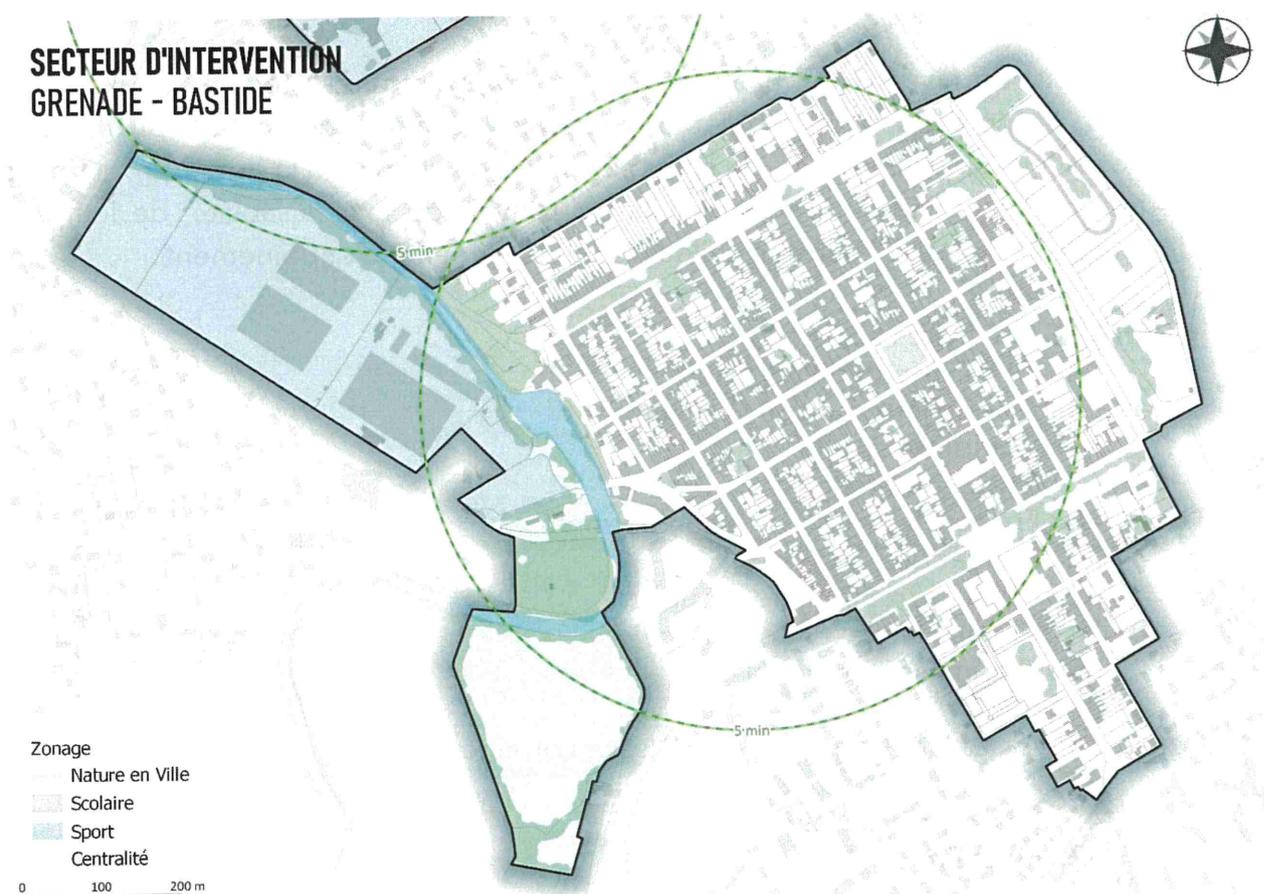
CADOURS (6 fiches actions) :

- 06 : Maison en état manifeste d'abandon
- 07 : Béguinage
- 14 : Schéma directeur espaces publics & liaisons piétonnes
- 21 : Espace partagé - coworking
- 22 : Halle aux sports
- 23 : Centre de loisirs « hydride & innovant »

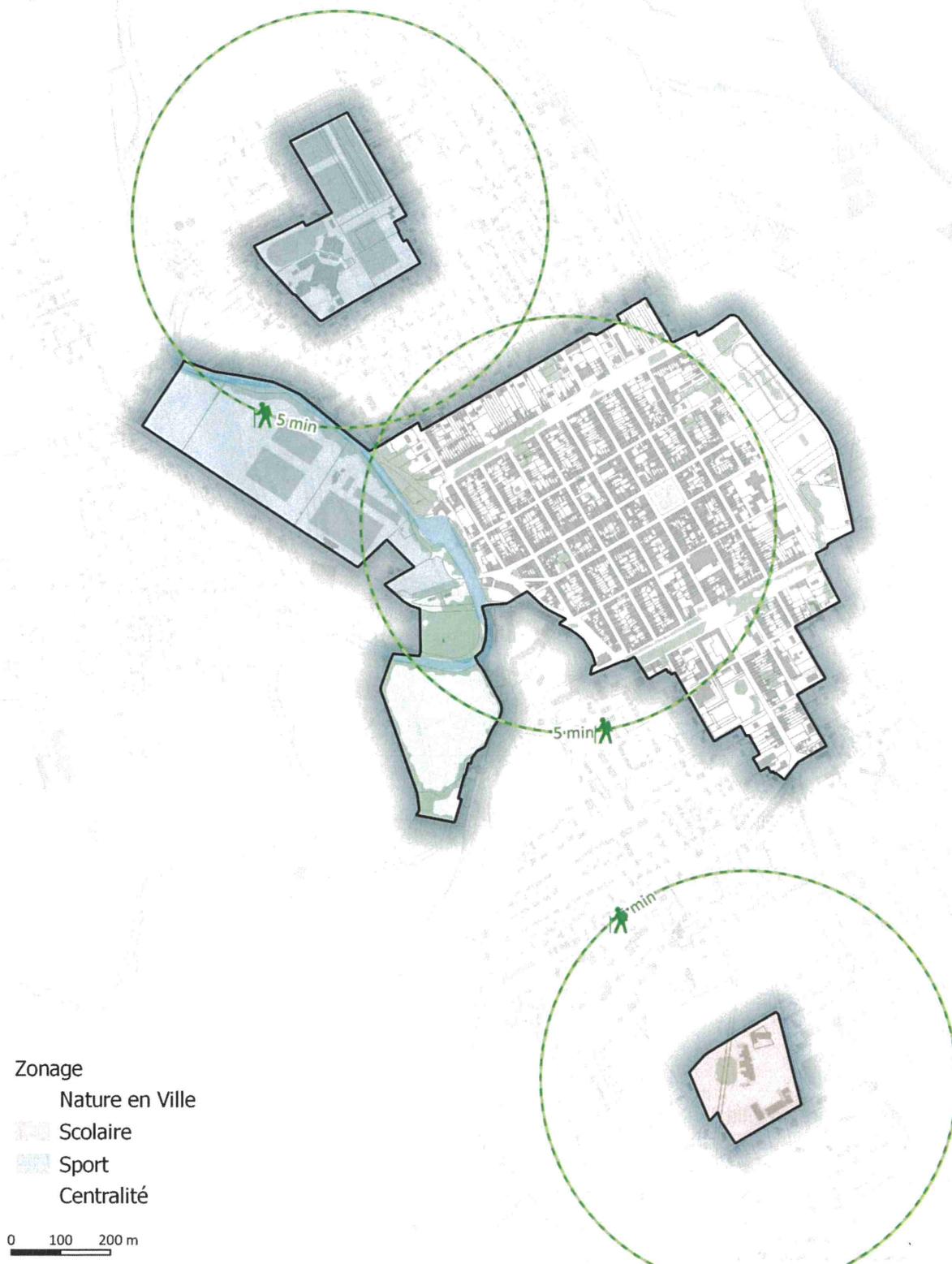
ARTICLE 5 - LES PERIMETRES DES SECTEURS D'INTERVENTION

Les périmètres d'intervention proposés pour les communes de Grenade et Cadours ont été définis en se basant sur des critères de centralité et se veulent cohérents au regard des enjeux identifiés (cf. article 1). Ils visent à intégrer les projets en cours ou à venir concourant à la dynamisation des centres-bourg et les équipements structurants pouvant avoir un rôle à jouer dans la stratégie retenue (accessibilité, patrimoine, loisirs, ...).

Les effets induits par l'ORT, tels que la dispense d'autorisation d'exploitation commerciale, ont également été anticipés afin de garantir la bonne adéquation des périmètres avec les objectifs poursuivis.



SECTEURS D'INTERVENTION GRENADE

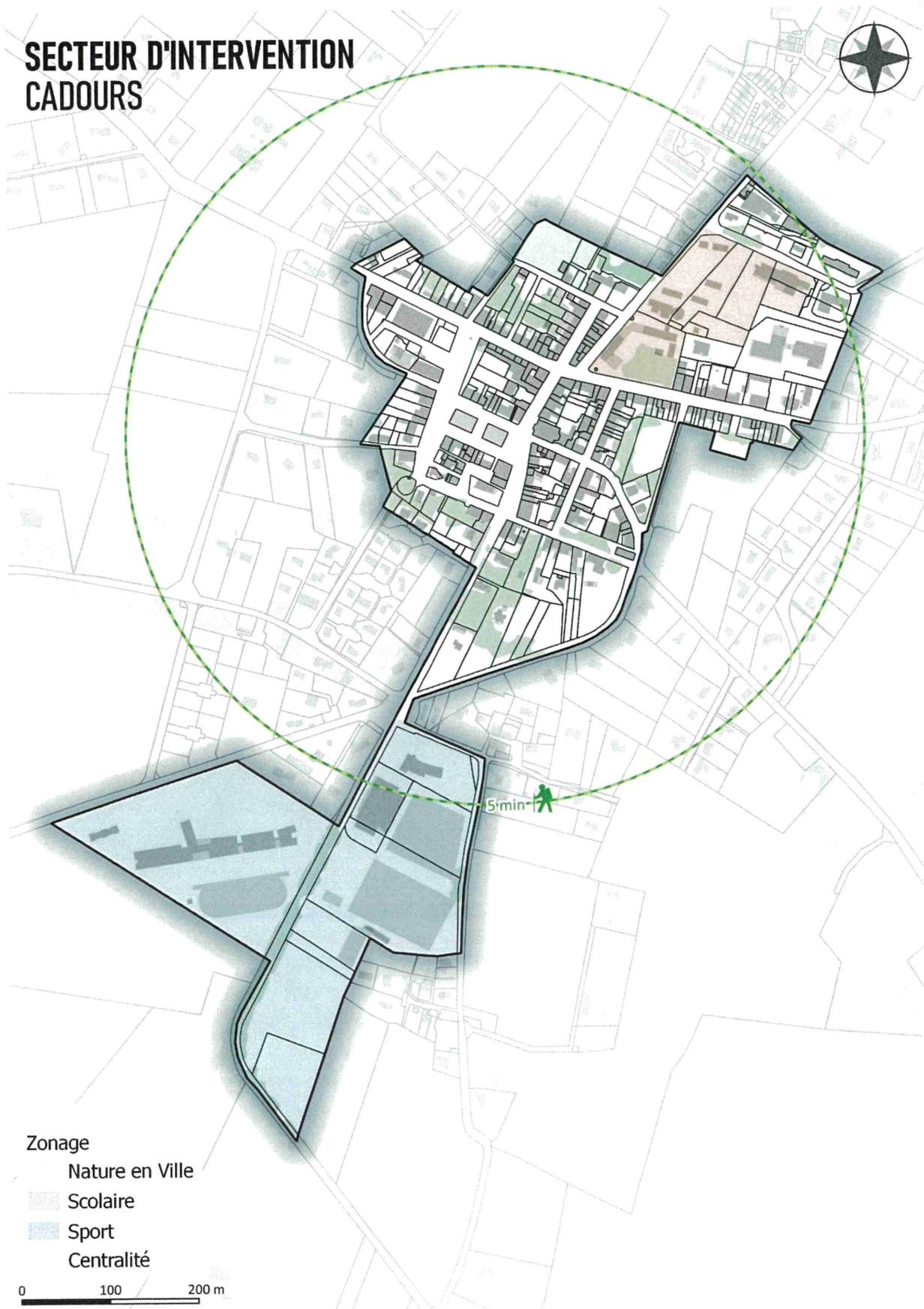


- Zonage
- Nature en Ville
 - Scolaire
 - Sport
 - Centralité

0 100 200 m

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20221206-132-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception en préfecture : 09/12/2022

SECTEUR D'INTERVENTION CADOURS



- Zonage
- Nature en Ville
 - Scolaire
 - Sport
 - Centralité

0 100 200 m

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20221206-132-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception en préfecture : 09/12/2022

ARTICLE 6 - MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

ARTICLE 7 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1 - Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

7.2 - Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Grenade et de Cadours assument leurs rôles de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leurs volontés de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent à désigner dans leurs services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de

catalyser les dynamiques du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

7.3 - L'Etat, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'Etat soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;

- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale). Une demande de prestation gratuite du CEREMA est actuellement en cours avec la commune de Cadours au sujet de la valorisation de l'écomobilité sur son territoire ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont ils relèvent.

7.4 - Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de

suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.

7.5 - Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

7.6 - Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de

pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

7.6.1. La Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

7.6.2. L'Établissement Public Foncier d'Occitanie

L'Établissement public foncier d'Occitanie (EPFO) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPFO sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à

l'action en centres anciens.

Une convention pré-opérationnelle a été signée en 2019, pour une durée de 5 ans, avec la commune de Grenade pour un montant prévisionnel d'engagement financier à hauteur de 2 000 000 €. Deux projets sont actuellement en cours d'élaboration (cf. fiches actions # 20 & 32).

Une convention pré-opérationnelle, d'un montant prévisionnel d'engagement financier de 800 000 €, est actuellement en cours d'élaboration avec la commune de Cadours.

7.7 - Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Interventions de la Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine, organisme privé indépendant à but non lucratif, a pour mission de promouvoir la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine et plus particulièrement celui non protégé par l'Etat.

- Elle s'engage à aider les collectivités et associations intéressées à développer le mécénat populaire par l'organisation de souscriptions publique ;
- A faire appel, quand les conditions d'éligibilité sont remplies, à ses partenaires privés afin d'essayer de les faire bénéficier de financements complémentaires ;
- De faire bénéficier les propriétaires privés du Label avec déduction fiscale quand la restauration d'un édifice ou d'un patrimoine naturel, après avis d'un expert, le méritent ;
- De mettre à disposition tant des collectivités que des associations et des propriétaires privés des outils pour les aider à promouvoir leur recherche de mécènes.

Interventions de Toulouse Métropole Habitat

Toulouse Métropole Habitat est l'Office Public de l'Habitat de la Métropole toulousaine. Il compte 390 collaborateurs et plus de 18 000 logements répartis sur 46 communes.

Habitat Toulouse il y a quelques années, l'organisme s'est doté début 2017, d'une nouvelle identité en même temps qu'il s'est vu confier un territoire plus étendu, celui de la métropole toulousaine et de collectivités alentours.

Avec la devise « créer pour chacun, s'engager pour tous », son rôle est d'offrir par le logement, via la location ou bien l'achat, une réponse adaptée et porteuse de progrès individuel et collectif aux habitants autour des valeurs suivantes :

- Innovant et efficace
- A l'écoute de disponible
- Engagé et ouvert
- Solidaire et équitable

Son offre répond à la fois aux besoins des politiques locales et à ceux de leurs clients, à leurs parcours résidentiels et de vie. Les défis d'optimisation du patrimoine, sobriété énergétique, adaptation des logements à l'allongement de la durée de la vie induisent une activité importante de rénovation et d'entretien du parc.

L'objectif de Toulouse Métropole Habitat est d'associer à ses décisions tous ceux qu'il considère comme parties prenantes. Et en premier lieu les locataires qui expriment de nouvelles demandes quant au niveau de service rendu ; mais également la Métropole et d'autres collectivités qui mènent une réflexion sur les besoins de la population.

Cf. fiche action G-20 : Friche « 8 à Huit » - maison de santé

Interventions d'ALTEAL

Acteur majeur de l'habitat social en Occitanie, Altéal est engagé depuis plus d'un demi-siècle pour le développement des territoires et l'accès au logement pour le plus grand nombre. Altéal agit pour que chacun, quelles que soient ses ressources, ait accès à un habitat confortable à prix modéré et envisage avec confiance son parcours résidentiel.

Présent dans 121 communes et 5 départements de la Région Occitanie, Altéal s'implique dans la durée auprès des collectivités pour répondre à leurs besoins en matière de logement et construire avec elles un environnement urbain de qualité.

Altéal gère un patrimoine de 13 500 logements locatifs sociaux et construit en moyenne 600 logements neufs par an.

Ses métiers : aménager, construire, gérer, accompagner, rénover, vendre. Dirigé par Philippe TRANTOUL et comptant 170 collaborateurs, Altéal est membre du Groupe Habitat en Région, le Pôle des bailleurs sociaux de la Caisse d'Épargne. Altéal est également adhérent de la SAC Habitat en Région Occitanie.

Cf. fiche action G-32 : Friche « Sizes » - jardin public

Interventions de l'Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité

L'OPCO EP, Opérateur de Compétences pour les Entreprises de Proximités, finance les formations des salariés, finance l'alternance (contrat de professionnalisation et d'apprentissage), conseille et accompagne 53 branches professionnelles dans ses projets et actions de développement.

Il assure un service de proximité pour les entreprises, en particulier les TPE-PME de moins de 50 salariés :

- Pour les accompagner dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, de recrutement, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité ;
- Pour améliorer l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle, notamment par son financement dans le cadre du plan de développement de compétences ;
- Financer les dispositifs d'alternance selon les niveaux de prises en charge fixés par les branches professionnelles.

7.8 - Maquette financière

La maquette (annexe 4) récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total.

ARTICLE 8 - COMPLEMENTARITE ENTRE LE PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » ET LA POLITIQUE DE CONTRACTUALISATION « BOURGS CENTRES OCCITANIE »

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Pour les communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

Un seul Comité de pilotage, à minima à l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes

de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels. Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie.

ARTICLE 9 - GOUVERNANCE DU PROGRAMMES PETITES VILLES DE DEMAIN

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, du Conseil Régional, de la Caisse des dépôts - Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

ARTICLE 10 - SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est

examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

ARTICLE 11 - RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs sont catégorisés selon le code couleur suivant :

	Actions relatives à la CCHT		Actions relatives à Grenade
	Actions relatives à Cadours		Actions communes (Grenade-Cadours)

Orientation « Pilotage » : Se doter des outils nécessaires à la mise en œuvre du projet de ville

Objectif	Indicateur	TO - Etat initial (réf)
Aménager des locaux dédiés à la revitalisation sur l'îlot Crayssac	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux Nombre d'événements organisés à partir de 2023	Lancement du chantier en décembre 2022
Réaliser une étude stratégique pour la commune de Cadours	Date de rendu de l'étude stratégique	Début de l'étape 3 en novembre 2022

Orientation « Habitat » : Développer l'attractivité résidentielle du centre-bourg

Objectif	Indicateur	T0 - Etat initial (réf)
Lutter contre la vacance des logements du parc privé	Nombre de propriétaires renseignés et/ou orientés Nombre de logements vacants remis sur le marché	67 logements repérés vacants pour la bastide de Grenade 9 logements repérés vacants pour le centre-bourg de Cadours
Promotion & communication du PIG Ecorénov'31 & du dispositif Denormandie dans l'ancien	Evolution du nombre des dossiers déposés dans le cadre du PIG Ecorénov'31 Nombre de PB éligibles au Denormandie dans l'ancien	PIG actuel : Grenade : 67 contacts (dont 4 PB) & 16 dépôts (dont 1 PB) Cadours : 7 contacts & 1 dépôt
Accompagner la CCHT dans l'élaboration du PLH	Approbation du PLH des Hauts Tolosans	Réunion de lancement le 16 novembre 2022
Avancement des projets friche « Maison Sizes » & friche « 8 à Huit » à Grenade	Evolution du nombre de logements locatifs (y/c sociaux)	EPFO propriétaire de la « friche Sizes » depuis mai 2022 Proposition d'achat de TMH acceptée par les propriétaires de la « friche 8 à Huit » en octobre 2022
Elaboration d'une opération façade avec la Région Occitanie à Grenade	Montants des crédits alloués & objectifs de façade à traiter dans le cadre d'une opération façade	Signature de l'avenant du contrat Bourg-Centre à partir de février 2023
Avancement du projet de béguinage à Cadours	Avancement des phases d'études & opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Néant
Traitement de la maison en état manifeste d'abandon à Cadours	Avancement des phases administratives & opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Mise en demeure de 2006

Orientation « Commerces & services » : Renforcer l'attractivité commerciales et de services »

Objectif	Indicateur	T0 - Etat initial (réf)
Participer à la promotion et au développement d'actions d'animation du commerce en centre-ville de Grenade	Nombre d'événements organisés par année	Noël Pâques Fête de Grenade Marchés gourmands Etc.
Maintenir la dynamique du marché hebdomadaire	Evolution du nombre de vendeurs	Nombre de commerçants en 2022 : -120 en hiver -150 en été
Mise en place d'un observatoire du commerce à Grenade	Elaboration de l'outil, utilisation & diffusion de celui-ci aux services connexes	Néant
Développer & appliquer des outils pour maintenir & développer les commerces en centre-ville	Nombre & nature des outils mis en place Evolution de la surface commerciale en centre-ville Evolution du nombre de nouveaux commerces s'implantant sur le territoire	Périmètre de sauvegarde des vitrines Droit de préemption sur les fonds de commerce
Faire vivre le label « Station Verte »	Nombre & nature des actions entreprises à Grenade Obtention du label à Cadours	Obtention du label pour Grenade en juillet 2022
Maintenir & développer le commerce au centre-bourg de Cadours	Instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce	Révision du PLU en cours
Extension de la Zone Artisanale de Cadours	Avancement des phases administratives & opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Validation du Schéma de Développement Economique des Hauts Tolosans en 2022
Réflexion/concertation sur la constitution d'une MSP ou ESP	Avancement de la réflexion/concertation	Plan d'action territorial (ARS) initié en 2022

Orientation « Mobilités & espaces publics » : Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant

Objectif	Indicateur	TO - Etat initial (réf)
Elaborer une charte qualité de l'habitat et du commerce à Grenade	Date de publication de la charte	Validation de la démarche en septembre 2022 CAUE 31 & UDAP 31 sollicités en septembre 2022
Reconfiguration de la cour de l'Espace Envol	Date de livraison du jardin	Plan de financement validé Demande de subvention complémentaire au CM du 06/12/22
Elaboration du Schéma des Modes de Déplacements Actifs (SMDA) pour la commune de Grenade	Avancement du SMDA Evolution du nombre d'aménagement pour les modes actifs réalisés & points noirs traités	Schéma livré en novembre 2022
Réaménager & requalifier l'entrée de ville (avenue Lazare Carnot & allée Alsace Lorraine RD2)	Avancement des phases d'études puis opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Etude de maîtrise d'œuvre lancée en 2023
Projet de passerelle sur la Save	Lancement de l'étude de faisabilité	Intention à stabiliser
Elaboration d'un schéma directeur pour la requalification des espaces publics & leurs liaisons douces	Avancement des phases d'études jusqu'à réception du document	Définition des besoins en cours (validation des élus d'ici la fin d'année 2022)
Réaménagements des places centrales (Halles & Fort)	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Cf. schéma directeur
Aménagement du quartier d'En Palanque	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Cf. schéma directeur
Fin de l'aménagement de la place de la Mairie	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Cf. schéma directeur

Orientation « Equipements & services publics » : Prévoir et développer les équipements et services publics

Objectif	Indicateur	T0 - Etat initial (réf)
Fin de l'aménagement du projet « quai de Garonne » : création d'une aire de loisirs	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Plan de financement validé au Conseil municipal de novembre 2022 Démarrage du chantier en septembre 2023
Extension du complexe sportif de Grenade	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Consultation pour l'étude de faisabilité lancée en octobre 2022
Etude de faisabilité pour la réorganisation de la restauration scolaire à Grenade	Date de rendu de l'étude de faisabilité Lancement des études de maîtrise d'œuvre	Rendu de l'étude de faisabilité en novembre 2022
Extension de la bibliothèque de Grenade	Nombre de m ² supplémentaires Evolution en médiathèque	Intention à stabiliser
Réhabilitation de la friche « Huit à 8 » : mise en œuvre d'un projet Mixte (équipement/logements/commerce)	Définition de la nature de l'équipement Acquisition du foncier par le porteur de projet Dépôt du PC Livraison des ouvrages : -Equipement -Logements -Commerce	Lauréat « Fonds Friche » en juillet 2022 Proposition d'achat du porteur de projet acceptée par le propriétaire de la Friche en octobre 2022
Extension des locaux de la mairie de Grenade (Hangar du chameau)	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Acquisition du foncier bâti en juin 2022 Etude pré-opérationnelle programmée en 2023
Devenir de l'ancienne caserne des pompiers	Définition de la nature du projet	Intention à stabiliser
Création d'un espace partagé (coworking) dans la partie annexe de la mairie de Cadours	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Fin de consultation des entreprises en novembre 2022

Objectif	Indicateur	T0 - Etat initial (réf)
Rénovation de la Halle aux sports de Cadours	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Lancement des études de maîtrise d'œuvre en 2023
Construction d'un centre de loisirs « hybride & innovant » (SIVS Pays de Cadours)	Avancement des phases d'études & opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Note de préprogrammation du CAUE 31 décembre 2020
Rénovations énergétiques du groupe scolaire (SIVS Pays de Cadours)	Programmation & réalisations des travaux	Remplacement chaudière gaz par chaudière à granulés : 2019
Mise en place d'une pompe à chaleur géothermique pour le groupe scolaire (SIVS Pays de Cadours)	Avancement des phases d'études & opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Lancement de l'étude de faisabilité en novembre 2022
Réfection des vestiaires du club de foot de Cadours	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Néant
Création d'un Pumptrack à Cadours	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Néant

Orientation « Nature en ville » : Protéger, valoriser et développer l'écologie et la biodiversité

Objectif	Indicateur	T0 - Etat initial (réf)
Mettre en place des animations pour sensibiliser la population à la protection de l'environnement	Suivi du calendrier des animations pédagogiques	Calendrier des animations grand public et scolaires défini depuis la mise en œuvre de l'ABC en 2021 & le label Territoire Engagé pour la Nature en 2020
Mettre en scène & en valeur le patrimoine communal par un projet culturel : Festival de la nature	Mise en œuvre et bilan de l'édition du 15 au 21 avril 2023	1 ^{ère} édition : mai 2020

Objectif	Indicateur	T0 - Etat initial (réf)
Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)	Rendu de l'ABC fin 2023 : bilan de la seconde moitié de l'ABC et COPIL final	A la signature de l'ORT, le projet d'ABC entre dans sa troisième et dernière année
Valorisation du patrimoine naturel de la bastide : création d'un itinéraire des jardins de Grenade	Arbitrages des aménagements retenus Création de supports de communication Diffusion de ces supports	Réalisation d'un guide pour la mise en place de l'itinéraire des jardins dans le cadre d'un stage mené de février à juillet 2022
Création de jardins partagés	Acquisition du terrain Inauguration en avril 2023 Bilan du collectif citoyen à la fin de l'accompagnement de Partageons les jardins	A la signature de l'ORT, un collectif citoyen d'une cinquantaine de personnes travaille sur le projet, accompagné par un prestataire (Partageons les Jardins !)
Valoriser les trames vertes, bleues & noires	Définition des continuités écologiques grâce à l'ABC et au PLU Identification des discontinuités urbaines Mise en œuvre d'aménagements/d'intervention visant à créer des connexions	Les données de repérage de la TVB ont été transmises à Nature en Occitanie par le BE en charge de la révision du PLU Les données d'ores et déjà relevées par Nature en Occitanie dans le cadre de l'ABC ont été transmises au BE en charge de la révision du PLU
S'approprier le mail rue des Jardins	Définition & réalisation du projet	Intention à stabiliser
Extension du parc de la mairie sur une partie du foncier de la place du marché à l'ail	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Cf. schéma directeur

Orientation « Culture & patrimoine » : Protéger, valoriser le patrimoine et développer l'offre culturelle

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>TO - Etat initial (réf)</i>
Revalorisation des locaux communaux de l'îlot Crayssac & création d'une traversée (Casteljard/République)	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Intention à stabiliser
Etude d'opportunité pour la création d'un Site Patrimonial Remarquable	Lancement de l'étude d'opportunité	Intention à stabiliser
Mise en valeur du portail d'accès au jardin de l'ancienne perception	Définition de la nature du projet	Intention à stabiliser
Réhabilitation et réaffectation de la Chapelle Saint-Jacques (désacralisée)	Définition de la nature du projet	Intention à stabiliser
Réhabilitation de la salle ronde de la mairie	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Réhabilitation en cours depuis 2019
Aménagement du site dédié au circuit de Cadours-Laréole	Définition de la nature du projet & protection de la stèle commémorative dans le PLU	Intention à stabiliser
Création de la maison de l'ail violet de Cadours	Définition de la nature du projet	Néant

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

ARTICLE 12 - UTILISATION DES LOGOS

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en annexe 5, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et/ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

ARTICLE 13 - ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DE LA CONVENTION ET PUBLICITE

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à fin 2027.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

ARTICLE 14 - EVOLUTION ET MISE A JOUR DU PROGRAMME

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

ARTICLE 15 - RESILIATION DU PROGRAMME

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

ARTICLE 16 - TRAITEMENT DES LITIGES

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Toulouse à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Toulouse.

Signée à Grenade, le 09/12/2022

Jean-Paul DELMAS

Président de la Communauté de
communes des Hauts-Tolosans

Etienne GUYOT

Préfet de la Haute-Garonne

Jean-Paul DELMAS

Maire de Grenade

Didier LAFFONT

Maire de Cadours

Céline OUDIN

Vice-Présidente du SIVS

Carole DELGA

Présidente du Conseil régional d'Occitanie

Georges MERIC

Président du Conseil départemental de la
Haute-Garonne

Olivier LIVROZET

Directeur Territorial de la
Banque des Territoires

Sophie LAFENETRE

Directrice générale de
l'Établissement Public
Foncier d'Occitanie

Bernard CASSAGNET

Délégué régional Occitanie
Pyrénées de la Fondation
du Patrimoine

Philippe TRANTOUL

Directeur Général d'Altéal

Luc LAVENTURE

Directeur Général de
Toulouse Métropole
Habitat

**Francis LARUE & Jean-
Pierre MOULIN**

Président de la Commission
Paritaire Régionale & Vice-
Président de l'OPCO EP

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20221206-132-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception en préfecture : 09/12/2022

Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire Grenade & Cadours - Décembre 2022

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 -PROJETS DE TERRITOIRE GRENADE & CADOURS

ANNEXE 2 -FICHES ACTIONS

ANNEXE 3 -MAQUETTE FINANCIERE

ANNEXE 4 -CHARTRE GRAPHIQUE & LOGOS

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20221206-132-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception en préfecture : 09/12/2022

ANNEXE 1 - PROJETS DE TERRITOIRE GRENADE & CADOURS

Projet de ville de Grenade

- **Orientation « Commerces & services » : Renforcer l'attractivité commerciale et de services**

Commerces & services	
1	Participer à la promotion et au développement d'actions d'animation du commerce en centre-ville
2	Maintenir la dynamique de la gestion du marché hebdomadaire
3	Mise en place d'un observatoire des commerces et services de proximité : anticiper la vacance commerciale et accompagner les porteurs de projets
4	Développer et appliquer des outils pour maintenir et développer les commerces et les services en centre-ville
5	Faire vivre le label "Station Verte" et obtenir d'autres qualifications (Famille Plus, ...)
6	Valoriser les productions locales raisonnées
7	Création d'une zone artisanale au sud de la zone économique des Hauts Tolosans

- **Orientation « Culture & patrimoine » : Protéger, valoriser le patrimoine et développer l'offre culturelle**

Culture & patrimoine	
8	Contractualiser les travaux de strict entretien des bâtiments classés (Halle & Eglise)
9	Diagnostiquer et programmer par phases les travaux de restauration de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption : -Phase 1 : étude de maitrise d'œuvre (en cours), travaux à programmer en suivant -Autres phases à planifier
10	Revalorisation des locaux communaux vacants de l'îlot Crayssac et création d'une traversée (Casteljacob-République)
11	Etude d'opportunité pour la labellisation Site Patrimonial Remarquable
12	Mise en valeur du portail d'accès au jardin de l'ancienne perception
13	Réhabilitation et réaffectation de la Chapelle Saint-Jacques

- **Orientation « Equipements & services publics » : Prévoir et développer les équipements et services publics**

Equipements & services publics	
14	Aire de loisirs du quai de Garonne
15	Etude pour l'extension du complexe sportif (terrain synthétique, vestiaires et parking)
16	Etude de faisabilité pour la réorganisation de la restauration scolaire
17	Création d'une épicerie sociale 
18	Possibilités d'extension de la bibliothèque
19	Etude pour l'extension du cimetière
20	Réhabilitation de la friche "8 à Huit" : mise en œuvre d'une opération mixte Maison de santé/Commerces/Logements
21	Etude de maîtrise d'oeuvre pour l'extension de la Mairie (Hangar du Chameau)
22	Répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région pour un futur lycée à Grenade
23	Etude de programmation et de faisabilité pour définir le devenir de la caserne des pompiers (vacante en 2024/2025)
24	Possibilité d'extension de l'école Dieuzaide
25	Création d'une maison de l'autonomie (établissement médico-social réservé aux personnes âgées autonomes) sur le site de l'EHPAD Saint-Jacques
26	Schéma directeur des eaux usées et pluviales
27	Construction d'une nouvelle caserne de pompiers-SDIS

- **Orientation « Habitat » : Développer l'attractivité résidentielle du centre-bourg**

Habitat	
28	Lutter contre la vacance des logements de la bastide : repérages, informations & orientations des propriétaires
29	Promotion et communication du Programme d'Intérêt Général Ecorénov'31 (CD 31)
30	Aide à l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans
31	Mettre en place une opération « façades » sur le centre ancien et les premiers faubourgs
32	Réhabilitation de la friche "Sizes" : création de neuf logements sociaux et d'un jardin public

- **Orientation « Mobilités & espaces publics » : Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant**

Mobilités & espaces publics	
33	Requalifier l'entrée de ville (route de Toulouse) autour de la fonction commerciale
34	Elaborer une charte qualité de l'habitat et du commerce
35	Reconfiguration de la cour de l'Espace Envol
36	Réaménager et requalifier l'entrée de ville par la route de Montaigut (RD17 et SDIS)
37	Elaboration d'un schéma des modes de déplacements actifs : fluidifier, apaiser et sécuriser la mobilité
38	Réaménager et requalifier l'entrée de ville depuis le rond point quai de Garonne (RD2) jusqu'au croisement avec la route de Montaigut (RD17)
39	Projet de passerelle sur la Save
40	Reconfigurer le jardin public de la Mairie ✓
41	Requalification du quai de Garonne : aménagement d'un parc de stationnement et des espaces publics ✓
42	Réaménager et requalifier l'entrée de ville route d'Ondes (RD17) ✓
43	Réaménager et requalifier une première rue du centre historique : la rue Gambetta ✓

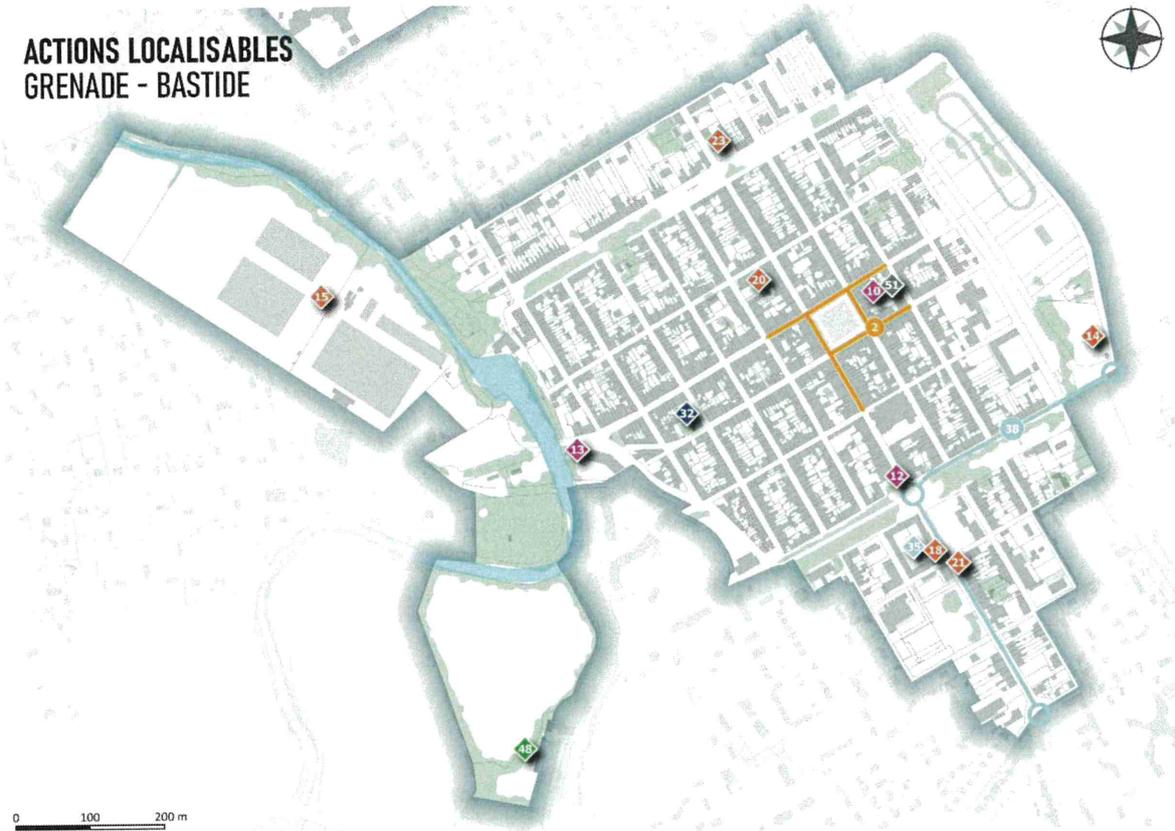
- **Orientation « Nature en ville » : Protéger, valoriser et développer l'écologie et la biodiversité**

Nature en ville	
44	Mettre en place des animations pour sensibiliser la population à la protection de l'environnement
45	Mettre en scène et en valeur le patrimoine communal par un projet culturel : Fête de la Nature
46	Réalisation et suivi d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)
47	Valorisation du patrimoine naturel de la bastide : création d'un itinéraire de découverte des jardins de Grenade
48	Création de jardins partagés
49	Diagnostiquer le patrimoine arboré puis élaborer un plan de gestion pluriannuel
50	Trames Verte Bleue et Noire

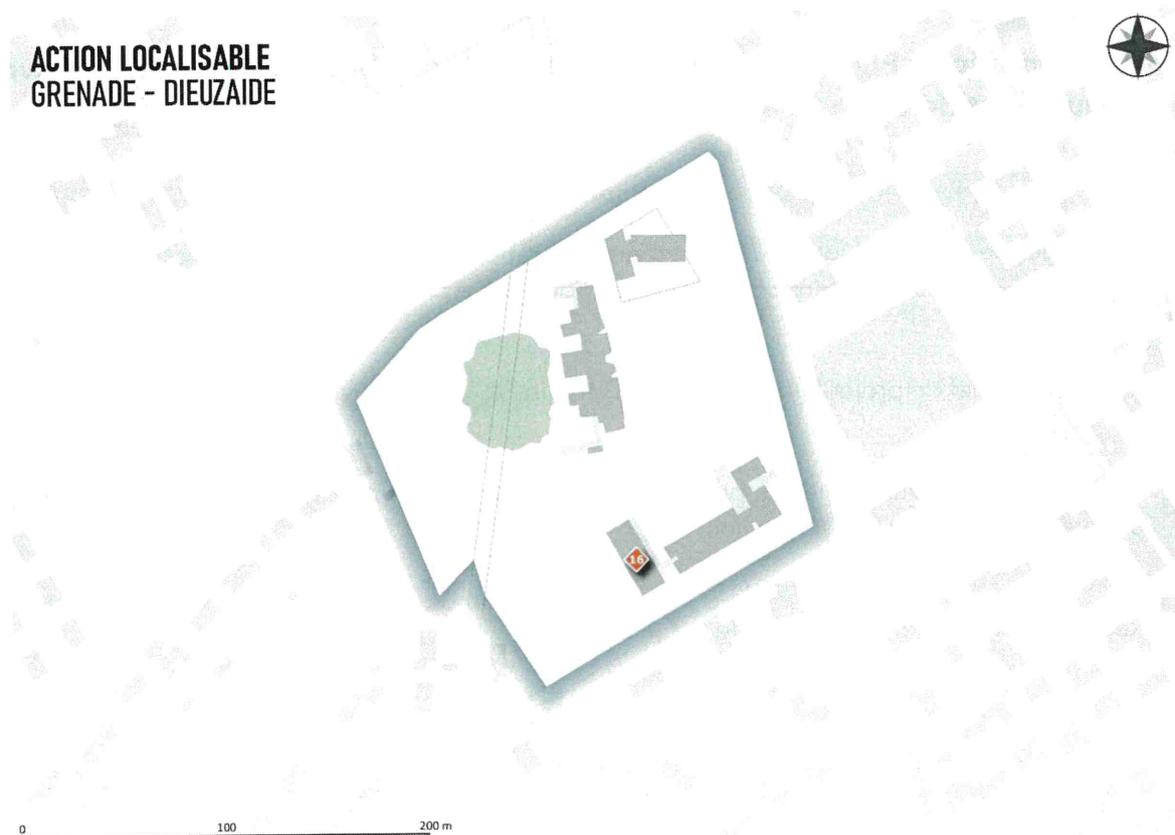
- **Orientation « Pilotage » : Se doter des outils nécessaires à la mise en œuvre du projet de ville**

Pilotage	
51	Aménager des locaux dédiés au projet de revitalisation sur l'îlot Crayssac : réhabilitation de la remise Serres pour l'extension de la Maison des Projets
52	Recruter un chef de projet Petites Villes de Demain ✓
53	Aménager des locaux dédiés au projet de revitalisation sur l'îlot Crayssac : Maison des projets (bureaux et espace d'accueil) ✓
54	Recruter un manager projet de ville ✓

**ACTIONS LOCALISABLES
GRENADE - BASTIDE**

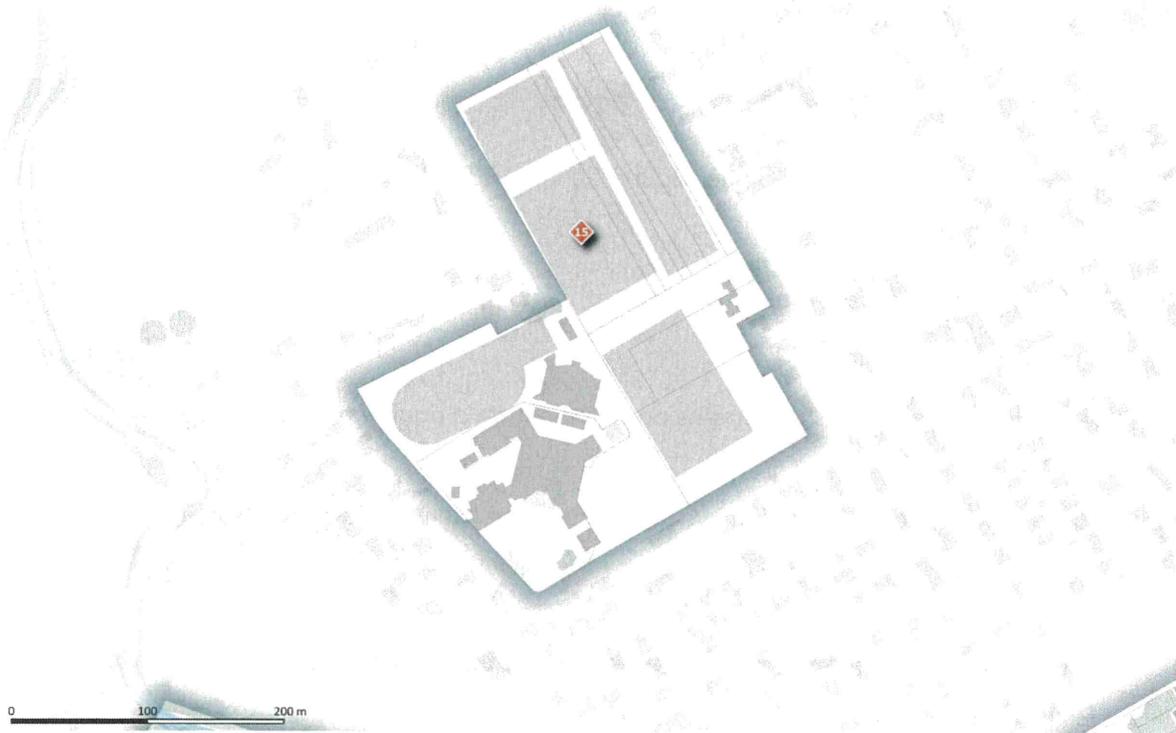


**ACTION LOCALISABLE
GRENADE - DIEUZAIDE**



Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20221206-132-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception en préfecture : 09/12/2022

**ACTION LOCALISABLE
GRENADE - CARPENTE**



Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20221206-132-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception en préfecture : 09/12/2022

Projet de ville de Cadours

- **Orientation « Pilotage » : Se doter des outils nécessaires à la mise en œuvre du projet de ville**

Pilotage	
1	Réalisation d'une étude stratégique "Bourg-Centre" (ISTHME Bureau Méridional)
2	Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
3	Réserves foncières : achats de terrains pour la création d'équipements (PLU)
4	Acquisitions immobilières en lien avec le programme "Petites Villes de Demain" (convention EPFO & PLU)

- **Orientation « Habitat » : Développer l'attractivité résidentielle du centre-bourg**

Habitat	
5	Rénover & construire des logements dans le centre historiques : promouvoir le PIG Ecorénov'31, le dispositif Denormandie dans l'ancien & lutter contre la vacance des logements du parc privé
6	Traitement d'une maison en état manifeste d'abandon (8, place du Fort)
7	Etude d'opportunité pour la construction d'un béguinage
8	Densifier les dents creuses des lotissement au levant, au couchant & du midi (PLU)
9	Prioriser une opération de maisons groupées ou de petits collectifs au niveau des terrains libres de la rue Malakoff (PLU)
10	Réhabilitation des logements municipaux (y/c travaux d'économie d'énergie)

- **Orientation « Commerces & services » : Renforcer l'attractivité commerciale et de services**

Commerces & services	
11	Maintenir et développer l'offre commerciale et de services autour des Halles, sur les linéaires prioritaires et particulièrement autour de l'église : rue de la Mairie (PLU)
12	Aménager l'extension de la ZA pour répondre aux demandes d'artisans locaux (CCHT)
13	Engager une réflexion/concertation sur la constitution d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) ou une Equipe de Soins Primaire (ESP) sur le territoire

- **Orientation « Mobilités & espaces publics » : Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant**

Mobilités & espaces publics	
14	Schéma directeur pour la requalification des espaces publics et leurs liaisons (modes de déplacements actifs)
15	Réaménagement des places des Halles (aux Marchands & aux Sports) & la place du Fort (schéma directeur)
16	Aménagement du Quartier d'En Palanque (schéma directeur)
17	Fin de l'aménagement de la place de la Mairie (schéma directeur)
18	Signalisations verticales, horizontales & réflexions au sujet du stationnement (schéma directeur)
19	Aménagement pédestre du bourg (schéma directeur)

- **Orientation « Equipements & services publics » : Prévoir et développer les équipements et services publics**

Equipements & services publics	
20	Rénovations énergétiques du Foyer communal et de la Gendarmerie ✓
21	Mise en conformité de la salle dite "du Cinéma" & création d'un espace partagé dans le bâtiment de la Mairie (phase I & II)
22	Rénovation et mise en sécurité de la Halle aux Sports
23	Construction d'un centre de loisirs "hybride & innovant" (SIVS Pays de Cadours)
24	Rénovations énergétiques du groupe scolaire (SIVS Pays de Cadours)
25	Mise en place d'une pompe à chaleur géothermique pour le groupe scolaire (SIVS Pays de Cadours)
26	Création d'allées au cimetière & restructuration du carré 2
27	Extension des ateliers municipaux
28	Diagnostic du réseau pluvial & programmation des travaux
29	Réfection & rénovation énergétique des vestiaires du club de football
30	Création d'un pumptrack

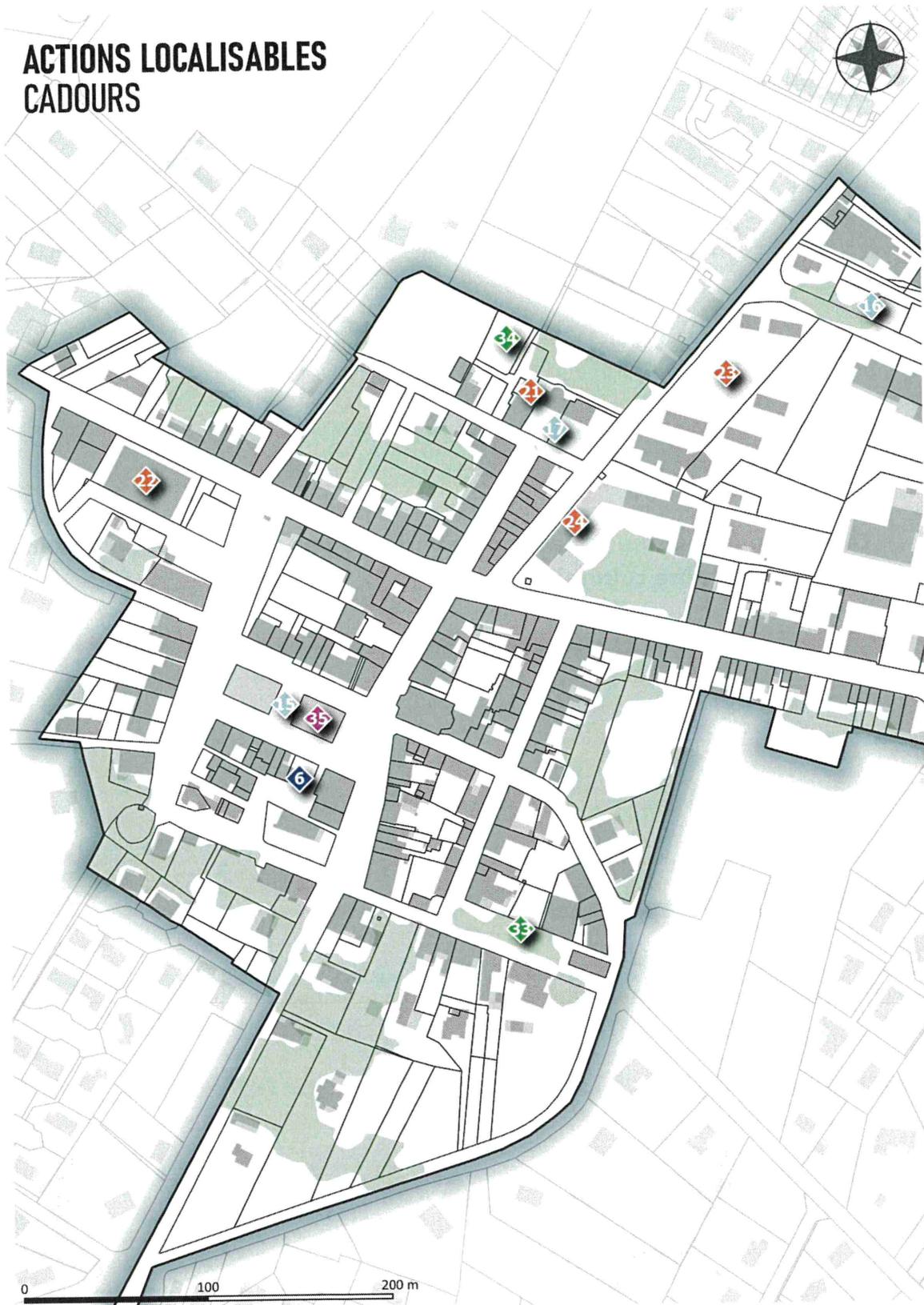
- **Orientation « Nature en ville » : Protéger, valoriser et développer l'écologie et la biodiversité**

Nature en ville	
31	Perméabiliser les sols & planter des arbres (PLU)
32	Prévoir des espaces d'amortissement entre la ZA et les zones résidentielles proches (PLU)
33	S'approprier le mail rue des Jardins
34	Aménagement du parc de la Mairie : désartificialisation d'une partie de la place du marché à l'ail (schéma directeur)

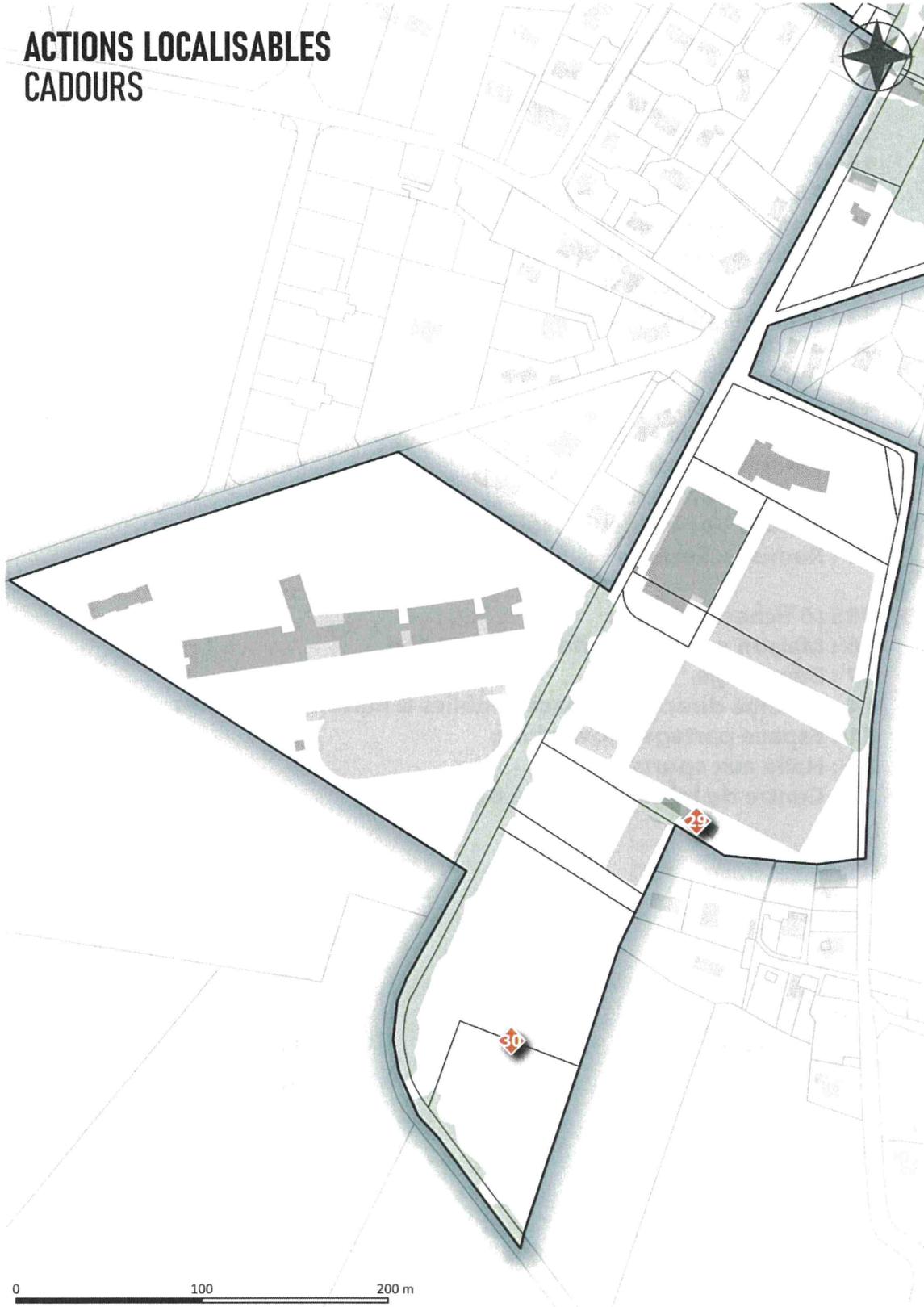
- **Orientation « Culture & patrimoine » : Protéger, valoriser le patrimoine et développer l'offre culturelle**

Culture & patrimoine	
35	Réfection de la Halle aux Marchands (remplacement des volets roulants)
36	Aménager la place dédiée au circuit de Cadours-Laréole (PLU)
37	Réfection & mise en valeur de la chapelle Saint Hilaire
38	Eglise : réfection de la toiture, traitement des façades & rénovation intérieure
39	Création d'une maison de l'Ail Violet de Cadours (CCHT)
40	Réhabilitation de la salle ronde
41	Rénovation du Monument aux morts

ACTIONS LOCALISABLES CADOURS



ACTIONS LOCALISABLES CADOURS



ANNEXE 2 - FICHES ACTIONS

GRENADE (17 fiches actions) :

- **03 : Observatoire du commerce**
- **14 : Aire de jeux quai de Garonne**
- **15 : Complexe sportif**
- **16 : Cuisine centrale**
- **20 : Friche « 8 à Huit » - maison de santé**
- **21 : Hangar du Chameau**
- **32 : Friche « Sizes » - jardin public**
- **34 : Charte Habitat & Commerce**
- **35 : Jardin Espace l'Envol**
- **37 : SMDA**
- **38 : Av. Lazare Carnot & Allée Alsace Lorraine**
- **44 : Animations Nature**
- **45 : Festival de la Nature**
- **47 : Itinéraire Jardins**
- **48 : Jardins partagés**
- **50 : Trames Vertes Bleues Noires**
- **51 : Remise « Serres »**

CADOURS (6 fiches actions) :

- **06 : Maison en état manifeste d'abandon**
- **07 : Béguinage**
- **14 : Schéma directeur espaces publics & liaisons piétonnes**
- **21 : Espace partagé - coworking**
- **22 : Halle aux sports**
- **23 : Centre de loisirs « hydride & innovant »**

ANNEXE 3 - MAQUETTE FINANCIERE

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20221206-132-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception en préfecture : 09/12/2022

ANNEXE 4 - CHARTE GRAPHIQUE & LOGOS

LOGO

L'utilisation du logo est strictement réservée aux structures et projets qui ont reçu le soutien ou sont en partenariat avec le programme *Petites villes de demain*. Ce logo ne peut être utilisé seul. Il doit être utilisé avec celui de l'ANCT.



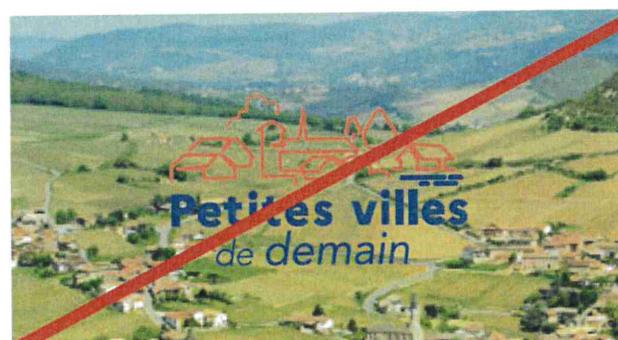
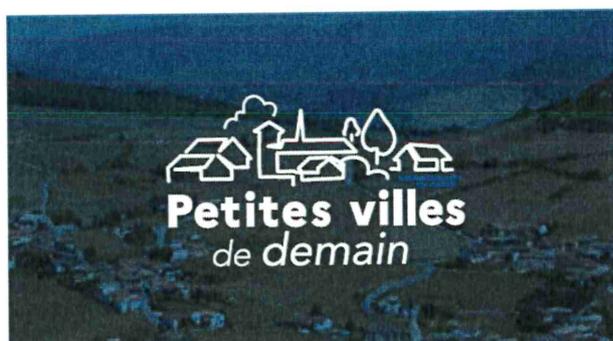
#e85957

R : 232 C : 2
V : 89 M : 77
B : 87 J : 59
N : 0



#184590

R : 24 C : 99
V : 69 M : 78
B : 144 J : 2
N : 0



agence nationale
de la cohésion
des territoires

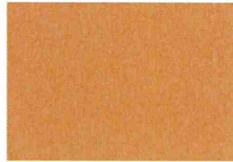
Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20221206-132-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception en préfecture : 09/12/2022

COULEURS SECONDAIRES



#494d7a

R : 73 C : 81
V : 77 M : 71
B : 122 J : 27
 N : 12



#e57d40

R : 229 C : 6
V : 125 M : 60
B : 64 J : 79
 N : 0



#9cb94d

R : 156 C : 47
V : 185 M : 9
B : 77 J : 83
 N : 0

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20221206-132-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022